



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Le mardi 6 avril 2021 Organisation d'un service d'accueil minimum

**Comme lors du 1<sup>er</sup> confinement du printemps 2020, ARCHE Agglo et ses partenaires associatifs organisent un service d'accueil minimum pour les enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie. Les enfants concernés peuvent être accueillis dans trois centres de loisirs pour les 3-12 ans et dans une crèche pour les 0-3 ans.**

### Accueils de Loisirs Sans Hébergement

ARCHE Agglo et ses partenaires associatifs, les MJC des Deux Rives et du Pays de l'Herbasse, restent mobilisés afin de garantir la continuité du service public et organisent un Service d'Accueil Minimum.

Comme lors du premier confinement l'année dernière, les enfants des soignants ainsi que des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire vont pouvoir être accueillis en accueil de loisirs le mercredi 7 avril ainsi que durant les vacances scolaires du 12 au 23 avril.

Les inscriptions sont possibles au plus tard à 16h la veille du jour d'accueil.

- Le mercredi (à compter du mercredi 7 avril)
- Pendant deux semaines, du lundi 12 au vendredi 16 avril et du lundi 19 au vendredi 23 avril

#### Trois points d'accueil sont proposés aux familles du territoire :

- Ecole des Luettes à Tournon-sur-Rhône, accueil organisé par ARCHE Agglo de 7h30 à 18h30

Contact inscription : Françoise GROSBOUT - al.archeagglo@archeagglo.fr

Portail famille : <https://www.espace-citoyens.net/archeagglo/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

- Domaine du Lac de Champos, accueil organisé par la MJC du Pays de l'Herbasse de 7h30 à 18h30

Contact inscription : Matthieu DUMAS - centreloisirs@mjc-herbasse.fr

- Ecole maternelle de La-Roche-de-Glun, accueil organisé par la MJC des 2 Rives de 7h30 à 18h30.

Contact inscription : Thomas Fleurot - secretariat@mjcdes2rives.fr

#### Modalités d'inscriptions :

Merci d'indiquer pour toute demande d'inscription par mail :

Nom et prénom du parent / Adresse du domicile / Nom et prénom de l'enfant / Date de naissance / Numéro de téléphone / Jour ou demi-journée souhaités / Horaires d'arrivée et de départ de l'enfant

Les documents nécessaires (fiche inscription [uniquement pour les MJC], fiche sanitaire) seront complétés par une attestation employeur (ou à défaut bulletin de salaire) afin de garantir que les familles entrent bien dans les catégories des personnels «gestion de crise» définies par l'état.

Il est demandé aux familles d'apporter leur pique-nique qui sera déduit du coût journée.



Mjc du Pays de l'Herbasse





**COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Le mardi 6 avril 2021**  
**ARCHE Agglo organise un service d'accueil minimum**

## Petite-enfance

Une structure d'accueil du jeune enfant (crèche) est ouverte afin d'accueillir les enfants des personnels prioritaires.

Crèche Multi-Accueil Pomme d'Api  
12 Quai Arthur Rostaing - 26600 Tain-l'Hermitage  
Pour toute info : 04.26.78.39.28

## L'Espace Famille reste à votre disposition

L'Espace Famille reste ouvert  
Accueil physique ou téléphonique : 04 26 78 39 28  
68 rue Chapotte, Tournon-sur-Rhône  
Arrêt LE BUS : Girondes (ligne 2) - École des Luettes (ligne 1)  
Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 16h  
Mardi : 9h – 12h  
Jeudi : 9h – 12h et 13h30 – 16h

## Liste officielle des personnels prioritaires sur le site internet du Ministère de la Santé et des Solidarités :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/covid-19-liste-des-professionnels-indispensables-a-la-gestion-de-l-epidemie>